COLLEGES
AFFRONTER LA FIN D'ANNEE, ANTICIPER LA RENTREE !

MOBILISONS NOUS !

MARDI 31 MAI

JOURNEE NATIONALE D'ACTION UNITAIRE SUR LES SALAIRES

Nous contacter

SNES AIX MARSEILLE
12 Place du Général de Gaulle
13001 Marseille.

Tél. 04 91 13 62 80
Du mardi au vendredi
De 14h à 18h.

Fax 04 91 13 62 83

Site internet :
www.aix.snes.edu

Adresse mail :
www.s3aix@snes.edu

EDITO

Dans les collèges, la fin d'année scolaire s'annonce comme une véritable course contre la montre et les enseignants sont accablés d'une surcharge de travail jamais connue jusqu'alors.

Alors que le gouvernement vient d'annoncer que le gel du point d'indice, base de calcul de nos salaires, était reconduit pour l'année 2011-2012, les enseignants de collège voient leur temps de travail démultiplié par la mise en place du socle commun. Validation du livret de compétence ou épreuve de l'histoire des arts, autant de taches nouvelles, imposées par l'injonction de l'obligation de service mais dont la mise en place et l'organisation ont été complètement abandonnées à l'appréciation des chefs d'établissement.

La disparité qui en résulte entre les établissements, outre qu'elle décrédibilise complètement la dimension nationale et commune du brevet des collèges et du livret de compétence lui même, engendre par ailleurs des situations complexifiées pour les personnels en complément de service qui doivent s'adapter à des modalités d'évaluation différentes et à des convocations qui se superposent...

Loin de ce bilan catastrophique de l'application du socle commun et sans aucune considération pour les protestations et les résistances manifestées par la profession, le gouvernement prévoit au contraire pour la rentrée 2011, une accélération des expérimentations en collège.

Ces expérimentations constituent un véritable révélateur des objectifs de la politique du gouvernement en matière éducative : orientation précoce, multiplication des évaluations, distinction entre l'école du socle et le collège des programmes disciplinaires, fusion de certaines disciplines, labellisation ECLAIR pour tout le réseau ambition réussite... Autant d'attaques qui portent à la fois sur notre métier, nos disciplines et notre statut tout en continuant sans le dire d'augmenter notre charge de travail. Autant de réformes qui vont à l'encontre d'une réelle ambition de démocratisation et qui, en s'inscrivant dans le cadre d'une politique de suppression massive des postes dévoilent cet objectif de paupérisation de l'école publique au profit des établissements privés.

Face à ce bilan et dans la perspective de cette rentrée 2011, il apparaît donc nécessaire de trouver des réponses collectives et efficaces. Le Snes est plus que jamais mobilisé sur la question des collèges et, après son appel solennel « pour redonner un avenir au collège » continue d'interpeller politiques, médias et gouvernement sur la question de la démocratisation.

Localement, il nous faut lutter dès à présent et de façon collective pour faire entendre notre remise en question du socle commun et de son application ainsi que notre refus de la dérèglementation de notre statut !

Mathilde Freu

UNE FIN D'ANNEE SURCHARGEE

C'est un véritable casse-tête que vivent particulièrement les enseignants et professeurs principaux de troisième: la préparation des dossiers d'orientation, toujours plus longue, le nombre d'élèves par classe allant croissant, des conseils de classe, du brevet des collèges....A ces tâches "ordinaires" et pour lequel la rémunération spécifique du professeur principal de 3ème établissait une compensation s'ajoutent la validation du livret de compétence (110 items par élève) et l'organisation de l'épreuve d'histoire des arts...

L'absence de tout cadrage national cumulée à l'injonction de service renforce par ailleurs le pouvoir des chefs d'établissements qui exercent sur leur personnels des pressions pour pouvoir afficher les résultats que l'on attend d'eux. Face à cette surenchère dans la charge de travail et à ce nouveau rapport qui tend à s'instaurer entre enseignants et chefs d'établissements, l'action collective concertée devient plus que jamais nécessaire !

Si le Snes est engagé dans un bras de fer au niveau national pour imposer au gouvernement son moratoire sur le livret de compétence et l'histoire des arts, nous pouvons également trouver localement des solutions afin de contrer les dérives de ces réformes appliquées dans l'urgence.

Histoire des arts, un vrai bazar !

Ce n'est pas faute de l'avoir anticipé ni dénoncé ! Le déroulement de l'épreuve d'histoire des arts, nouvelle au brevet des collèges s'effectue dans le chaos le plus complet. D'un établissement à l'autre en effet, l'organisation de l'épreuve et ses critères d'évaluation, la constitution des dossiers et la préparation des élèves varient tellement que cette nouvelle épreuve apparaît avant tout comme la plus inégalitaire pour les élèves. Les enseignants quant à eux se retrouvent débordés par l'organisation et la préparation de l'épreuve, quand ils ne se trouvent pas confrontés aux impératifs autoritaires de la hiérarchie. Certains enseignants n'ayant absolument pas participé à l'élaboration des dossiers (leur discipline, scientifique pour la plupart, n'étant pas concernée) se retrouvent chargés de l'évaluation de l'épreuve ! De plus, ces évaluations s'effectuent parfois en dehors des heures de cours sans qu'aucune rémunération n'ait été prévue.

Face à cette situation ubuesque pour un examen de l'éducation nationale, il faut faire preuve, dans tous les établissements, d'une détermination collective et exiger de l'administration une convocation officielle et une rémunération. Cette mobilisation devra s'effectuer au niveau de l'établissement car à l'heure actuelle, le ministère n'a prévu aucune indemnité pour cet examen pourtant national !

Par ailleurs, il faut signer massivement la pétition en ligne pour exiger un cadrage national de cette épreuve :
http://www.snes.edu/petitions/

Livret de compétences et conséquences !

Luc Chatel avait annoncé la tenue de demi-journées banalisées dans les collèges pour permettre aux équipes enseignantes d'organiser la validation du livret de compétences. Le Snes avait appelé l'ensemble des collègues de collège à se saisir de ces demi-journées pour discuter de notre métier, du sens de l'évaluation par compétence et des enjeux pédagogiques qui se cachaient derrière.

Que ces réunions aient eu lieu ou non, la validation des items du livret de compétences pose partout les mêmes problèmes : aucun temps de concertation, aucune cohérence d'un établissement à l'autre, un temps infini de connexion au logiciel et une connexion limitée aux postes de l'administration, bref beaucoup de temps et d'énergie pour quoi ? Une évaluation supplémentaire qui ne sera analysée par personne, une évaluation vide de sens (il suffit de lire certains items pour s'en rendre compte) ou, à l'inverse, beaucoup trop tendancieuse (un vrai profilage psychologique et comportemental de l'élève !), bref, le contraire d'un bilan qui ferait sens à la fin de la scolarité obligatoire.

Enfin, le livret de compétences et sa validation va entraîner une orientation bien plus difficile pour les élèves de troisième en cette fin d'année : pour les élèves qui demandent le lycée professionnel après la 3ème, en plus des notes du DNB, seront prises en compte un ensemble de "compétences dites transversales" qui sont entre autres celles du pilier 7 du livret de compétences. Ainsi pour départager les élèves seront pris en compte des éléments dont l'existence même est remise en cause par 50 ans de recherches en sciences de l'éducation ou en psychologie mais c'est au nom de ces mêmes éléments que l'on fera porter aux élèves la responsabilité de leur échec s'ils ne sont pas retenus sur l'un de leurs vœux.

C'est pour dénoncer tout cela que le Snes appelle à ne pas céder aux prétendus impératifs du calendrier des chefs d'établissements qui cherchent à faire valider le livret le plus tôt possible, mais à le valider systématiquement, collectivement et globalement en conseil de classe pour tous les élèves afin d'en dénoncer médiatiquement l'inutilité et la dangerosité !

UNE RENTREE A ANTICIPER

D'ici la fin juin, les CA vont devoir actualiser les projets d'établissements. Même si Chatel se défend de vouloir mener une réforme des collèges avant 2012, le processus est bien engagé: déconnecter le collège du second degré et le rattacher au premier degré avec toutes les conséquences que cela aura sur les élèves et sur notre métier. En ce sens la circulaire de rentrée (http://www.education.gouv.fr/cid55941/mene1111098c.html) pourrait s'intituler: **"Accélérer le processus de transformation du collège en école du socle"**. Le nouveau collège Chatel se dessine: un collège rattaché à l'école primaire, axé sur le socle commun, plus autonome, jouant la concurrence en fonction de « projets d'établissement » et multipliant toujours et à tous les niveaux des évaluations destinées à sortir la France de son très mauvais classement parmi les pays de l'OCDE en matière éducative.
Les attaques portent sur tous les fronts, métier, statut et contenus et se cachent derrière l'idée d'expérimentation que l'on ne reconduirait qu'en cas de bilan « positif ». Or on connait la manière dont le ministère tire le bilan des expérimentations! Dans tous les établissements, pour le collège de la réussite de tous il nous faut être vigilant et parer les mauvais coups; ceux-ci se présente sous les 3 axes ci-dessous. Débattre en HIS, organiser collectivement la résistance s'impose donc plus que jamais !

➢ Autonomie et concurrence des établissements

Sous le terme d'autonomie se cache en réalité le renforcement des pouvoirs du principal du collège qui, avec le soutien de « dispositifs académiques », l'utilisation du « conseil pédagogique » et la « mobilisation de tous les partenariats » (collectivités, milieux professionnels, établissements culturels…) devra fixer « des contrats d'objectifs » afin d'améliorer les « performances de l'établissement ». Ces contrats d'objectifs devraient permettre également au collège de se rendre attractif et de lutter contre les effets néfastes de la suppression de la carte scolaire (que la circulaire encourage pourtant à étendre et poursuivre !).
Ces contrats d'objectifs, décrits par la circulaire comme étant « les outils de management et de pilotage de l'établissement », seront donc les instruments de la dérèglementation d'un fonctionnement commun à tous les collèges et de la fin de la mixité scolaire. De plus, ils entérinent le pouvoir du chef d'établissement dans le domaine pédagogique, chose inquiétante dans un contexte de remise en question des modalités de l'évaluation des enseignants.

➢ Tout évaluer

« Evaluation des performances de l'établissement », « évaluation rigoureuse » des projets pédagogiques, « évaluation des enseignants » et bien sûr évaluation des élèves. La circulaire insiste encore et toujours sur les résultats à produire : il s'agit d'obtenir les données statistiques de la réussite et de l'échec, des compétences ou incompétences de tous (élèves, enseignants, personnels, chefs d'établissement, collèges dans leur globalité).
Les plus touchés restent encore les élèves : évalués par discipline, ils le sont désormais aussi par compétences (et la circulaire insiste sur la diversité des évaluations à effectuer par les enseignants) mais plus seulement à la fin de la 3ème ! Dès l'année prochaine, des établissements « volontaires » (?) expérimenteront l'évaluation de deux compétences du socle commun dès la 5ème. Alors que toutes les études démontrent que trop évaluer a plutôt tendance à nuire aux élèves, les impératifs de résultats entraînent une accumulation grotesque d'évaluations qui perdent leur sens pédagogique pour l'enseignant tout autant que leur sens instructif pour l'élève.

➢ Orientation précoce et professionnalisation face à l'échec scolaire

Enfin, une série de dispositifs visant à isoler ou exclure les élèves en difficulté des collèges sont annoncés par la circulaire : « PPRE passerelles » en 6ème où les élèves recevraient une aide individualisée de la part de professeurs des écoles, diversification des voies dès la 4ème et 3ème prépa-pro qui initierait les élèves à des métiers en alternance mais dans une plus large proportion que l'actuelle troisième d'insertion.
Ces dispositifs, loin d'offrir les solutions à l'échec scolaire vont en réalité enfermer bien trop tôt ces jeunes dans une impasse salariale et professionnelle, avec des qualifications trop spécialisées pour espérer une orientation choisie et non subie. Par ailleurs, des stages de remédiation seront proposés en dehors du temps scolaire sans qu'aucune précision n'ait été apportée sur les personnels chargés de cette remédiation. Encore une fois, le soutien à l'échec scolaire est conçu en dehors des professionnels de l'éducation, dans un unique souci budgétaire.

ECLAIR, LABORATOIRE DE L'ECOLE DU SOCLE ET D'UNE NOUVELLE GESTION DES PERSONNELS

L'expérimentation CLAIR, dernière née de l'éducation prioritaire, a été considérée comme un franc succès par le gouvernement alors même qu'aucun bilan n'en a été tiré. Cela met en évidence un aveuglement certain car, partout en France, les personnels se sont mobilisés contre ce nouveau dispositif. Dans notre académie, pas moins de 800 collègues des 26 Collèges appelés à être labellisés ont exprimé à 85% leur refus d'entrer dans le programme ECLAIR lors de la consultation que nous avons organisée.

Et pour cause, ce dispositif organise la dérèglementation du statut d'enseignant. Il renforce notamment le pouvoir des chefs d'établissements que ce soit dans le domaine pédagogique ou dans le choix des équipes puisqu'il devient recruteur de l'ensemble des personnels. Cela s'accompagne d'une transformation des objectifs du collège et des contenus à enseigner par le biais d'expérimentations, autant de dérives qui doivent être refusées en CA par les personnels et les parents d'élèves.

Malgré cette opposition de la profession , à la rentrée 2011, l'ensemble des établissements appartenant au réseau Ambition Réussite ainsi que tous les établissement expérimentaux poursuivront l'application de ce dispositif sous l'appellation ECLAIR avec, cerise sur le gâteau, de nouvelles expérimentations poussant toujours plus loin le concept d'un collège à deux vitesses.

C'est l'ensemble de l'éducation prioritaire qui est laissée à l'abandon : ce nouveau dispositif a vocation à remplacer le label Ambition Réussite, porteur de moyens supplémentaires, et laisse de côté les établissements des Réseaux de Réussite Scolaire. Localement la nouvelle typologie des collèges en quatre catégories laisse entrevoir le décrochage des RRS qui ne se retrouveront pas dans la première catégorie, et ne bénéficieront donc pas des moyens correspondants.

Le label Education Prioritaire risque bien d'éclater en un éclair !

- **ECLAIR, laboratoire de l'école du socle**

  La circulaire de rentrée fait le choix des établissements ECLAIR pour mettre en place l'école du socle. Ainsi c'est dans ces établissements que se trouve introduite la polyvalence des enseignants par le biais de l'Enseignement Intégré de Science et Technologie. Selon cette circulaire, l'EIST « favorise le décloisonnement disciplinaire afin de donner une vision globale des sciences et de la démarche scientifique ». C'est une négation explicite de notre qualification disciplinaire mais aussi de la spécificité des disciplines enseignées.

  Enfin, certains ECLAIR expérimenteront l'année prochaine un contrat d'objectif visant à faire de ces collèges des écoles du socle : c'est-à-dire des établissements qui échangeront leurs enseignants de façon ponctuelle avec des professeurs des écoles voisines. Ainsi, des professeurs des écoles pourraient assurer l'accompagnement éducatif en collège quand les enseignants de collège iraient faire les heures d'aide individualisée en école primaire.

- **ECLAIR, laboratoire d'une nouvelle gestion des personnels**

  Recrutement des personnels, rédaction de lettre de mission sur trois ou cinq ans, prime modulable en fonction de la reconnaissance de l'efficacité : c'est le chef d'établissement qui mènera la danse dans les établissements ECLAIR. Il organisera également la hiérarchie à l'intérieur même des équipes d'enseignants et de CPE en désignant les préfets des études qui seront partie intégrante de l'équipe de direction.

  Leur rôle, à mi-chemin entre celui d'un CPE et d'un enseignant polyvalent, est multiple. La circulaire de rentrée précise qu'ils seront les garants de l'apaisement des vies scolaires en donnant à la fois des directives pédagogiques et en effectuant un suivi éducatif de chaque élève sur tout un niveau d'enseignement.

  L'ampleur de ces tâches prête à sourire lorsqu'on constate qu'aucun moyen en terme d'heures ou de décharge ne leur est attribué.